



**DOSSIER DE PRESSE**

**Novembre 2019**

**Schéma  
Régional  
d'Aménagement,  
de Développement  
Durable et  
d'Égalité des  
Territoires**



## Le mot du Président Loïg Chesnais-Girard

*Le SRADDET nous offre aujourd'hui l'opportunité de faire converger nos forces dans une même direction : celle des transitions. Et je suis convaincu qu'en additionnant ces forces, nous sommes en mesure de bâtir un avenir commun pour la Bretagne qui répond à l'aspiration de ses habitants et habitantes.*

*Ce que nous voulons faire avec le SRADDET, c'est nous engager dans les transitions écologiques, énergétiques, numériques avec comme objectif le développement d'une Bretagne équilibrée, qui prend sa part dans la lutte pour le climat et la biodiversité, qui se construit pour les Bretonnes et les Bretons, qui combine efficacité écologique, économique et sociale.*



\*\*\*\*\*

## Sommaire

- **Communiqué de presse** : réunie en session, la Région vote le SRADDET ..... page 3
- **Le SRADDET et ses composantes** : diagnostic, orientations, objectifs et règles.... page 4
- **Engagements de la Breizh COP** : les 6 grandes priorités de la Région ..... page 5
- **Engagement 1** *Le bien-manger pour tous* **et engagement 2** *Climat-Énergie*..... page 6
- **Sobriété foncière** : à la fois objectif et règle du SRADDET ..... page 7



# Communiqué de PRESSE



Jeudi 28 novembre 2019,  
à Brest

## Réunie en session plénière, la Région vote le SRADDET Débat autour du Schéma et des deux premiers engagements Breizh COP

La Bretagne, comme l'ont fait les autres Régions françaises\*, s'apprête à voter son SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, prévu par la loi NOTRe de 2015. Comportant des orientations, des objectifs mais aussi des règles, ce document de planification sera ensuite soumis à consultation et enquête publique, avant d'être définitivement adopté fin 2020 et d'entrer en vigueur par arrêté préfectoral. Lors de cette session, le Conseil régional ira plus loin : au-delà du SRADDET et de ses composantes juridiques, l'assemblée se prononce aussi en faveur de deux engagements issus de la Breizh COP, l'un sur le « bien-manger pour tous », l'autre sur les enjeux du climat et de l'énergie, avec la volonté ferme de faire évoluer ses politiques en la matière.

### Qu'est ce que le SRADDET, prévu par la loi NOTRe ?

- > **unique et transversal**, ce 'schéma des schémas' réunit **cinq documents régionaux préexistants** portant sur les déchets, le climat-l'air-l'énergie, la biodiversité, les transports et l'intermodalité ;
- > **prescriptif**, ce **schéma** est **opposable** aux plans et schémas d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi, PCAET, PDU...) ;
- > **spécificité bretonne** : ce **schéma** a été précédé d'une **large concertation**, impliquant de nombreux partenaires socio-économiques et associatifs et, bien entendu, les **collectivités locales**, dont les 59 EPCI

**Bien-manger  
pour tous**  
.....  
**Transition  
climatique et  
énergétique**

sur le bien-manger pour tous, d'une part, sur les enjeux climat et énergie, d'autre part.

L'un comme l'autre visent à faire évoluer les politiques régionales dans le sens de **transitions fortes et nécessaires**. Ils sont accompagnés de deux feuilles de route qui fixent dès à présent un cap, des objectifs et des actions à mettre en œuvre **dès le vote du budget 2020** et davantage encore les années suivantes.

**Quatre autres engagements Breizh COP** (numérique, biodiversité et ressources, cohésion des territoires, mobilités décarbonées) seront précisés et débattus tour à tour, lors des prochaines sessions du Conseil régional, **entre février et juin 2020**.

### Le SRADDET s'inscrit dans la Breizh COP

En 2017, la Région a choisi de s'inspirer de la méthode des conférences des parties de l'ONU, et notamment de la **COP21 sur le climat**, afin de **bâtir collectivement un projet d'avenir pour une Bretagne résolument sobre et durable en 2040**. La Breizh COP intègre le SRADDET mais ses ambitions (les **38 objectifs votés fin 2018**) dépassent le cadre législatif du Schéma imposé.

### Les deux premiers engagements Breizh COP

Au cours de la session du 28 novembre ont aussi été débattus et votés les deux premiers engagements du Conseil régional issus de la Breizh COP,

### Une concertation originale, exigeante et féconde

Le projet breton est l'aboutissement de **plus de 2 ans d'échanges et de co-construction**, impliquant **élus locaux, société civile et citoyens**. Des réunions dans les territoires ont réuni **600 acteurs** fin 2018 afin de débattre et d'affiner les objectifs. Jeu en ligne, jeu de plateau, panel citoyen... : différents outils de concertation ont permis de sonder les Bretoons. À ce jour, **134 collectivités, 60 associations, 200 entreprises** se sont engagées, en leur nom, dans la Breizh COP.

\* La Bretagne est l'une des 2 dernières Régions à voter son SRADDET. En Pays de la Loire, l'abandon du projet de ND des Landes a retardé son élaboration.

# Le SRADDET et ses composantes

## Diagnostic, orientations, objectifs et règles générales

Issu de la loi NOTRe d'août 2015, le SRADDET englobe **cinq schémas régionaux existants**, élaborés et votés ces dernières années :

- ♦ Schéma Régional de **Cohérence Écologique** (trame verte et bleue) ;
- ♦ Schéma Régional **Climat Air Energie** ;
- ♦ Schéma Régional de **l'Intermodalité** ;
- ♦ Schéma Régional des **Infrastructures et des Transports** ;
- ♦ Plan Régional de **Prévention et Gestion des Déchets**.

Document unique et transversal, ce « **schéma des schémas** » **simplifie** sans pour autant diluer le contenu de l'ensemble des ces plans. Au contraire : les **enjeux environnementaux** vont désormais intégrer d'emblée les **nouvelles stratégies d'aménagement territorial**.

### Un schéma qui pose des « règles générales »

Au-delà d'une première partie comportant un **diagnostic complet du territoire** et des **objectifs à atteindre** (les 38 objectifs de la Breizh COP), le SRADDET, dans sa 2<sup>e</sup> partie, **pose 26 règles**.

La grande **nouveauté** de ce document réside dans le fait qu'il est **opposable aux tiers** en matière de :

- ♦ documents d'urbanismes (les SCoT -Schémas de cohérence territoriale- ou, à défaut, les PLUi) ;
- ♦ plans de déplacement urbains
- ♦ plans climat air énergie territoriaux (PCAET)
- ♦ charte des parcs naturels régionaux (PNR)

### Un schéma qui a donné lieu à une large concertation

En Bretagne, le SRADDET a été élaboré, comme la loi l'exige, en lien avec l'État, les Départements et les intercommunalités. Mais la Région a souhaité élargir le cercle en y associant aussi les **communes** dans leur ensemble, le **CESER** et les **Chambres consulaires**.

« J'ai rencontré les 4 associations des maires et celles des maires ruraux, de même que les associations environnementales, rappelle le Président de Région, pendant que **Laurence Fortin**, Vice-présidente à l'aménagement territorial chargée de ce dossier, faisait le tour des 21 Pays pour y rencontrer les élus des EPCI et, bien souvent aussi, les conférences des maires ».

La consultation est même allée au-delà en mobilisant **associations, entreprises et citoyens**. Un exercice poussé de concertation et de co-construction qui a été **reconnu au niveau national**.

### Un schéma qui renforce et affirme le fait régional

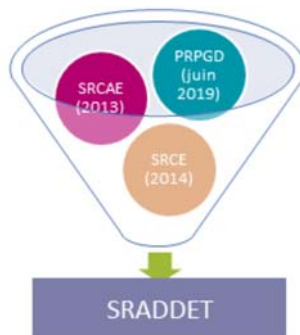
Si l'adoption du SRADDET marque une **étape importante** dans l'histoire des Régions, le **pouvoir réglementaire** qu'il leur attribue reste **limité**.

Ce document assoit le rôle de la Région comme autorité **coordinatrice** et **organisatrice** en matière d'aménagement durable du territoire, et ce, en lien étroit avec les EPCI.

Il ne s'agit pas pour autant d'exercer une quelconque tutelle : les collectivité

locales restent en effet maîtres des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SRADDET. Et les **règles phares** du schéma, **d'ordre général**, ne s'appliquent qu'à **l'échelle des SCoT, lors de leurs révisions, ou de grands ensembles comme les corridors écologiques**.

Pour aller plus loin et faire vivre le projet d'avenir qu'est le SRADDET, la Région mettra sur pied de nouvelles **contractualisations avec les territoires**, un chantier d'ampleur qui s'ouvrira **en 2020**.



### Quelques exemples parmi les grands objectifs et règles

Plusieurs règles présentent une **réelle avancée sur le plan social et environnemental** :

- **Zéro artificialisation de sols en 2040** et lutte contre l'étalement urbain ;
- **Zéro construction** dans les zones de continuité écologique, corridors et réservoirs, afin d'y préserver la biodiversité. Notion nouvelle d'espace prioritaire de **renaturation agricole** à identifier dans les SCoT ;
- Inscription dans les documents d'urbanisme d'une **projection du niveau de la mer** à horizon 2 100 ;
- Inscription dans les documents d'urbanisme de la production de **logements dédiés aux personnes travaillant sur les lieux touristiques** (îles et littoral) ;
- Prise en compte, dans les projets d'aménagement, de la **ressource en eau** par rapport au changement climatique et à la capacité de traitement.

Le **principe de différenciation** est posé s'agissant de l'application de ces règles, variable en fonction **des territoires** (nature, taille, situation géographique, capacité de développement...).

# Engagements de la Breizh COP

## Les six grandes priorités de la Région

Le cahier des engagements de la Breizh COP comprend **deux volets** :

♦ **une synthèse de près de 6 000 engagements** pris par l'ensemble **des partenaires de la Région** en réponse à l'appel lancé au printemps dernier par la collectivité ;

♦ **les six engagements propres au Conseil régional** en vue de contribuer pleinement et en son nom aux objectifs de la Breizh COP, par le biais d'une évolution, voire d'une transformation **de ses politiques publiques**. Ils sont autant de **leviers d'action** qui peuvent accompagner et compléter les engagements des partenaires de la Région.

Ces **six grands chantiers transversaux** ont été présentés une première fois en juin dernier à Saint-Brieuc lors d'une semaine dédiée à la Breizh COP. Ils ont été consignés à son issue, dans un document : **les Accords de la Bretagne pour le climat et la planète**. Ces priorités témoignent des préoccupations quotidiennes des habitants de la région, dès aujourd'hui et pour demain.

**Autonomie alimentaire et énergétique : les deux premiers engagements votés le 28 novembre**

### Engagement 1 : réussir le bien-manger pour tous

- ♦ Accompagner et développer **l'agroécologie** et la **transformation des systèmes agricoles et agroalimentaires**.
- ♦ Agir **dans les lycées** et leurs selfs pour un approvisionnement de proximité et de qualité (**Breizh Alim'**), y **éduquer les jeunes** au bien-manger.
- ♦ Faire de la Bretagne la **région leader du bien-manger en Europe**.

### Engagement 2 : stratégie énergétique & climatique

- ♦ Adapter les territoires au changement climatique (programme **Life Breizh Hin**), notamment le littoral exposé aux risques de **submersion marine**.

Le comité scientifique de la Breizh COP évolue

Il va devenir un **groupe d'experts sur le climat**, sorte de **GIEC régional**. Il sera amené à participer à **l'observation du changement climatique** en Bretagne ainsi qu'aux actions régionales de **réduction de l'empreinte carbone**.



♦ Investir dans la transition énergétique, les **énergies marines, l'hydrogène renouvelable**, pour inverser la situation initiale de dépendance de la Bretagne en la matière.

♦ **Plan Énergie Lycées**, acquisition et renouvellement de cars GNV....

**Les 4 autres engagements votés d'ici à juin 2020**

### Engagement 3 : stratégie numérique responsable

♦ Avoir des **services de proximité accessibles à tous**, respectueux des principes de la vie publique et des libertés individuelles.

♦ Réduire l'exclusion, éduquer et former, **numériser l'économie**, en particulier les secteurs de **l'agriculture** et de **l'artisanat**.

Cet engagement sera voté en **février 2020**.

### Engagement 4 : biodiversité et ressources

♦ Préserver la biodiversité en l'intégrant dans tous les projets d'aménagement et de développement.

♦ Viser le **zéro enfouissement** et le **zéro déchet**.

♦ Gagner la **bataille de la qualité de l'eau et de la ressource** dans une logique de solidarité entre territoires producteurs et consommateurs.

### Engagement 5 : cohésion des territoires

♦ **Arrêter la consommation de terres** agricoles et naturelles, stopper l'étalement urbain et commercial, renforcer les centralités en (re)créant des centres-villes et centres-bourgs dynamiques.

♦ Mettre en œuvre une nouvelle **contractualisation post-2020 avec les 59 intercommunalités** bretonnes, impliquant associations, entreprises, agriculteurs, sachant que les aides régionales seront conditionnées au respect des objectifs durables du SRADDET.

### Engagement 6 : mobilités solidaires et décarbonées

♦ Développer des formes de mobilité qui permettent de **réduire les pollutions** et les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais aussi **les coûts et temps de transport**.

♦ Imaginer des **bouquets de solution** associant transport collectif et usage de la voiture, offre de services publique et privée.

♦ Développer et animer le covoiturage de proximité et solidaire...

## Engagement 1 : réussir le bien-manger pour tous

### Qualité, savoir-faire, innovation : vers une souveraineté alimentaire

Région agricole et agroalimentaire par excellence, la Bretagne et son Président ont fait du bien-manger et de l'autonomie alimentaire la priorité des priorités. L'enjeu est double : répondre aux fortes attentes des consommateurs et **accompagner les agriculteurs bretons dans l'évolution de leurs pratiques et les nécessaires transitions.**

#### Avec les MAEC, aller vers des systèmes plus vertueux

Via sa propre politique agricole et le pilier 2 de la PAC (FEADER) dont elle assure la gestion, la Région propose aux exploitants des dispositifs d'aides visant à développer l'**agroécologie** et à **transformer les systèmes agricoles et agroalimentaires.**

Avec succès, car le monde agricole s'est emparé ces dernières années des **MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)** et des aides à l'agriculture bio. Il faut poursuivre dans cette voie.

L'autonomie,  
point commun aux  
deux engagements

#### Eduquer les jeunes et bien les nourrir au self

Pour réussir le bien-manger pour tous, la Région agit **dans les 115 lycées publics** dont elle a la charge pour que les élèves, via une **Charte restauration** appliquée par les personnels de cuisine, consomment des **produits frais et locaux**. L'objectif est aussi qu'ils soient éduqués très tôt au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

À l'origine de **Breizh Alim'**, programme animé avec les **chambres d'agriculture**, la Région veille aux **approvisionnements de proximité et de qualité** (bio, labels...) dans ses établissements mais aussi, au-delà, dans toute la **restauration collective** concernée par l'**achat public** (collèges, hôpitaux, EPHAD...).

D'autres actions, au côté des filières, de la distribution, se dessinent pour faire de la Bretagne la **région leader du bien-manger en Europe.**

## Engagement 2 : transition climatique et énergétique

### Adaptation, énergies propres, maîtrise des consommations

#### Adaptation au dérèglement climatique

Pour s'adapter et réduire leur empreinte carbone, les territoires sont incités à s'appuyer sur le programme régional de sensibilisation **Life Breizh Hin**.

En Bretagne, les zones littorales sont particulièrement exposées au dérèglement climatique et aux risques de **submersion marine : 271 communes** sont concernées par des plans de prévention dans les secteurs les plus menacés par les inondations : **Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel, Quimper et son littoral, la Vilaine entre Redon et Rennes.**

Le SRADDET instaure la prise en compte des **projections d'élévation du niveau de la mer, à horizon 2100** dans les documents d'urbanisme afin de déterminer les **secteurs constructibles**, compatibles avec ces prévisions.

#### Production, stockage et maîtrise de l'énergie

Pour la Région, l'enjeu est d'accroître la production d'énergie renouvelable, en misant, en particulier, sur le développement des **énergies marines** mais aussi, demain, sur le déploiement de l'**hydrogène renouvelable**. L'objectif reste le même en Bretagne : gagner en autonomie et réduire la dépendance énergétique initiale. D'où la volonté de réduire aussi les consommations dans les **secteurs du bâtiment et des transports**, très énergivores.

Un travail s'impose aussi dans le **monde agricole** pour **limiter l'empreinte des exploitations** (-34% d'émission de GES d'ici à 2040).

Côté **habitat**, la priorité est d'offrir aux Bretons un **service public de la performance énergétique** pour que chacun puisse avoir accès aux mêmes accueil et conseil pour ses travaux de rénovation.

#### Plan Énergie Lycées et renouvellement de véhicules

La Région Bretagne s'engage à prendre en compte l'enjeu climatique dans ses propres politiques : économies d'énergie dans ses murs, recours et utilisation d'éco-matériaux sur ses chantiers, appui aux projets locaux d'économie circulaire...

Le **Plan Énergie Lycées**, voté en juin dernier, prévoit par exemple la rénovation énergétique des lycées publics bretons, à raison de **15 audits et 3 chantiers majeurs par an**. Le **volet pédagogique** du programme vise à impliquer élèves, enseignants et agents pour que tous adoptent les **bons gestes**. À terme, les économies d'énergie permettront de réduire l'empreinte carbone des établissements.

S'agissant des transports, le renouvellement des flottes **BreizhGo** passera par l'acquisition de **nouveaux cars GNV**, à partir de 2021, et par la construction, à terme, de **navires décarbonés**.

# Sobriété foncière : à la fois objectif et règle du SRADDET

## Arrêt de la consommation de terres agricoles d'ici à 2040

La **gestion économe du foncier et des terres agricoles** est une priorité clairement affichée dans le SRADDET breton. L'objectif fixé de « **Zéro consommation foncière en 2040** » est une position que seule deux régions françaises, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie, ont adoptée.

Il ne s'agit pas pour autant d'imposer aux maires des contraintes ou dépenses nouvelles mais de les accompagner, de les aider, via de **nouveaux outils d'ingénierie**, à réduire leur consommation foncière, et pour ce faire, à (ré)investir dans leur armature urbaine existante.

### Bretagne : 9 terrains de foot consommés par jour

Au niveau national, l'Île-de-France est évidemment la région la plus artificialisée (22 % de sa surface bétonnée), suivie par la **Bretagne** et les **Pays de la Loire** (13 %) qui consomment **l'équivalent de 9 terrains de foot par jour !**

Ces dernières années, l'artificialisation des sols a été plus rapide que l'accroissement de la population qui, pourtant, s'accélère aussi fortement.

La principale cause de cette forte consommation de terres réside dans **l'habitat individuel** auquel les Bretons sont très attachés, mais aussi, bien sûr, dans l'aménagement de **réseaux routiers, infrastructures de transport, surfaces commerciales et économiques**.

À ce rythme effréné, **la Bretagne serait entièrement bétonnée**, sans plus aucune terre disponible, **dans seulement 240 ans**, avec de graves conséquences. La perte de sols agricoles, catastrophique sur le plan agronomique, l'est aussi en termes de biodiversité, de ruissellement des eaux, d'érosion ou d'inondation.

Cette règle n'est pas une contrainte mais une nécessité

### Privilégier le renouvellement urbain et densifier

La Région s'est donc emparée de cette question et le SRADDET a osé définir une **trajectoire chiffrée à horizon 2040** : zéro consommation nette de terres agricoles et naturelles (et 50% de moins en 2030).

« Dans les 20 ans à venir, la Bretagne va accueillir 400 000 nouveaux habitants qu'il faudra loger dans quelque 150 000 nouveaux logements, ce qui correspond à environ 80 000 hectares, estime le Président Chesnais-Girard. Il n'est donc pas question d'arrêter de construire mais de le faire différemment. »

La règle qui accompagne cet objectif est la suivante : **privilégier le renouvellement urbain, reconstruire et réutiliser les ressources bâties, logements vacants, friches industrielles** ou parkings abandonnés.

**L'extension foncière devient de ce fait une exception**, afin de préserver les espaces agricoles, l'eau, la biodiversité mais aussi les populations qui supportent indirectement le coût financier et humain de cet éloignement des centralités (transports, carburant, absence de services publics, de loisirs, de lien social).

L'enjeu est donc bel et bien **d'accueillir de nouvelles populations et entreprises sans consommer davantage de terres**, de densifier, certes, mais en inventant de **nouveaux modèles**, des **logements différents** qui confortent l'armature des **villes moyennes bretonnes où il fera bon vivre**.

En redynamisant centres-villes et centres-bourgs, il s'agit aussi d'**améliorer la vie sociale** et de **limiter les déplacements** rendus de plus en plus longs par l'étalement urbain.



### CONTACT SERVICE PRESSE

Tél. : 02 99 27 13 54 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse) | [@bretagne\\_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

